Ministère des
Ressources naturelles
et des Forêts
Québec

Bureau de la sous-ministre et du secrétariat général

PAR COURRIEL

Le 18 novembre 2024

DEMANDEUR

N/Réf. : 202410-87

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 29 octobre 2024.

La recherche a permis de repérer des documents concernant votre demande qui vous sont accessibles. Vous les trouverez ci-joints.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Théroux-Lemay

p. j. : 2

5700, 4e Avenue Ouest, A-303
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-6370
Télécopieur : 418 643-1443
acces_info_mrnf@mrnf.gouv.qc.ca

La liste des dossiers projets de captage de carbone :

Numéro	**Nom du projet**
1	ESG Ressources naturelles (Exterra Carbon Solutions)
2	Deep Sky
3	Planetary Technologies

De : Côté, Sandra (DGDIM)
À : Mounir Lahmani
Cc : Lavoie, Éliot (DGDIM); Vincent Fortin
Objet : RE: Évaluation projets ESG-RMA
Date : 3 mars 2023 13:53:00

Bonjour Mounir,

Après discussion avec mon collègue, ESG devra valider avec le MELCCFP puisqu'il installera une usine pilote sur le site. C'est eux qui vont décider si cela est ok ou pas. Il faudrait que la compagnie valide si l'installation devra nécessité un C.A. car ils vont quand même opérer pendant plus au moins 4 mois (et peut-être plus) une usine. Tout cela doit être évalué avec le MELCCFP.

Advenant que le MELCCFP n'accepte pas la proposition de ESG pour l'Entreposage des résidus miniers, soit envoyer le tout chez Stablex, c'est eux qui vont déterminer avec l'entreprise les avenues possibles. Il se pourrait alors qu'un parc à résidu soit demandé, mais tout cela dépend du MELCCFP.

Cordialement,

Sandra